

De : Maxime Ouellette <m.ouellette@augergarnierfrederickavocats.com>
À : <cbruyere@ville.montreal.qc.ca>
CC : Raphaël Lescop <rlescop@imk.ca>, "benoit.Lussier@ville.quebec.qc.ca" <benoit.Lussier@ville.quebec.qc.ca>, "caroline.gelac@ville.montreal.qc.ca" <caroline.gelac@ville.montreal.qc.ca>, David Bourgoïn <dbourgoïn@bga-law.com>, Dominique Talbot <dominique.talbot@judex.qc.ca>, François Goyer <fgoyer@imk.ca>, Léonie Côté <l.cote@agfavocats.com>, Sonia Tremblay <stremblay@bga-law.com>, "sylvie.garneau@ville.quebec.qc.ca" <sylvie.garneau@ville.quebec.qc.ca>
Date : 2019-05-21 09:59
Objet : Re: Catherine Bergeron-Duchesne c. Ville de Québec et al. - N° : 200-06-000223-183 - Action collective

Monsieur le Juge,

Nous avons également de la disponibilité en demande à partir du 12 juin.

Je vous remercie,

Me Maxime Ouellette
1085, avenue Louis-St-Laurent
Québec (Québec) G1R 2W8
Téléphone: 418-647-3939, poste 229
Télécopieur: 418-649-7125
Courriel: m.ouellette@agfavocats.com
<m.ouellette@augergarnierfrederickavocats.com>

Avertissement de confidentialité : Ce message est réservé à l'usage du destinataire à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le véritable destinataire ou l'employé ou l'agent responsable de la réception ou de la livraison du message au(x) destinataire(s) véritable(s), avis est donné par la présente que toute diffusion, distribution ou copie de cette communication est strictement interdite. Toute personne qui reçoit cette communication par erreur est prise d'en aviser l'expéditeur par téléphone ou courriel et de détruire immédiatement le message original.